



**Cowansville**

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1515-02-2024**

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 5 mars 2024, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1515-02-2024 modifiant le règlement 1515 concernant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement afin de réviser la tarification inhérente au dépôt d'une demande de dérogation***

Ce règlement a pour objet de réviser la tarification inhérente au dépôt d'une demande de dérogation mineure en lien avec le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville en vigueur.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 19 mars 2024, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 10 avril 2024.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA